

Manières de voter



- ✓ **Bureau du Directeur de scrutin.** De 14 jours avant le jour du scrutin à 4 jours avant le jour du scrutin, de 12h (midi) à 19h.
- ✓ **Scrutin mobile.** 7 jours avant le jour du scrutin, de 9h à 11h30. Contactez Élections Nunavut pour l'organiser.
- ✓ **Bulletin spécial postal.** Faites une demande à Élections Nunavut pour obtenir une trousse de bulletin spécial.
- ✓ **Jour du Scrutin.**
8h-18h : Heure Montagnes
9h-19h : Heure Centrale
10h-20h : Heure de l'Est
- ✓ **Radio ou Téléphone SAT, le Jour du scrutin.** Vous DEVEZ remplir trois conditions. Un dernier recours. Contactez Élections Nunavut pour organiser votre vote.

Vous avez le droit de voter si vous avez/êtes:

- ✓ Citoyen Canadien.
- ✓ 18 ans ou plus, le Jour du Scrutin.
- ✓ Un résident du Nunavut depuis un an au moins, le Jour du Scrutin.
- ✓ N'êtes pas inhabile à voter.
- ✓ **Élection partielle :** Un résident de cette circonscription quand la DGE émet le décret.



ELECTIONS NUNAVUT
ᓄᓄᓐᓴ ᓂᓱᓇᓐᓂᓐᓴᓐᓂᓐᓴᓐᓂᓐᓴᓐᓂᓐᓴᓐᓂᓐᓴ

☎ 1.800.267.4394

📠 1.800.269.1125

💻 info@elections.nu.ca

🌐 www.elections.nu.ca